

## Collecte OMR et collectes sélectives

### C9 - Mode de collecte (% du tonnage collecté)

<b>Définition</b>	<b>Pourcentage du tonnage collecté par les collectivités du territoire considéré desservies par unecollecte en porte à porte, une collecte en apport volontaire ou unecollecte mixte</b>	<b>Unité : %</b>
		<b>Indicateur calculé aux niveaux :</b>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• National</li> <li>• Régional</li> <li>• Départemental</li> <li>• Collectivité</li> </ul>
<b>Déclinaison</b>	<b>Par déchets collectés (type de collecte) :</b> ordures ménagères résiduelles (OMR) - verre - matériaux secs (emballages/journaux) - déchets verts/biodéchets - encombrants - déchets dangereux / ordures ménagères et assimilées (OMA)	
<b>Exemple</b>	En 2009, 80 % des tonnages de collecte sélective du verre sont collectés en apport volontaire et 20 % en porte à porte	
<b>Mode de calcul</b>	Rapport entre le tonnage collecté par une collecte en porte à porte, en apport volontaire, ou mixte et le tonnage total collecté sur le territoire considéré.	
<i>Donnée redressée</i>	Le calcul ne considère que les services de collecte opérationnels, c'est-à-dire les services de collecte qui ont fonctionné au moins une journée au cours de l'année de référence du calcul.	